

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.08/07

Les chauffe-eau solaires sont-ils mal aimés dans les Cités de l'énergie ?

M. François Klopfenstein, PS

Le Conseil communal répond de la manière suivante aux questions posées :

### **Quel est le pourcentage de chauffe-eau solaires dans les nouvelles constructions, et ce pourcentage est-il en augmentation ?**

Le pourcentage de chauffe-eau solaires dans les nouvelles constructions se situe environ à 10 % et est plutôt stable. Les demandes de permis pour des installations solaires (y compris sur des maisons existantes qui font l'objet de transformations ou de rénovations) sont en très légère augmentation depuis 2000 (de 2 à 5). Pour l'année 2007, 5 demandes ont déjà été déposées.

### **Quelle information la Commune fournit-elle aux futurs propriétaires, pour les encourager à s'intéresser au solaire thermique ?**

La Commune utilise différents moyens d'information :

- Brochure « Chauffage le bon choix » : distribuée entre autres lors des demandes de permis de construire. A disposition sur le site Internet.
- Participation à la Journée du soleil les 4 et 5 mai 2007 : organisation d'un apéro soleil le vendredi soir et stand d'information au marché le samedi matin. Les invitations ont été envoyées par tout ménage et un article dans la presse a été publié.
- Informations régulières lors des contacts établis par les services communaux dans le cadre des projets de transformations, rénovations et nouvelles constructions.

### **Les formulaires de demande de subvention cantonale sont-ils distribués systématiquement ?**

(les demandes de subvention doivent être soumises au Canton avant le début des travaux !)

Lors d'une demande de permis pour l'installation de panneaux solaires sur un bâtiment, le formulaire cantonal pour les subventions n'est pas distribué. La raison est que les objets ayant droit aux subventions changent et les disponibilités des subventions en cours d'année ne sont pas connues de la Commune. Par contre, le requérant est systématiquement informé sur le fait qu'il peut obtenir des subventions et il reçoit l'adresse de M. Michel Frey du Service des transports et de l'énergie du Canton, auprès duquel il peut obtenir les informations les plus récentes.

### **Le Conseil communal peut-il prendre contact avec les architectes et entreprises de construction de la place, afin d'assurer qu'elles donnent une information objective à leurs clients et qu'elles soutiennent le plan directeur de l'énergie ?**

Une telle démarche a été réalisée dans le cadre de la Journée du soleil. Tous les architectes et installateurs ont été personnellement invités à l'apéro soleil du 4 mai 2007.

Les architectes sont informés prioritairement par le Canton (différents cours et séminaires organisés). La Commune prévoit de les inviter aux prochaines journées du soleil et de leur envoyer la nouvelle brochure « Chauffage le bon choix » ou toute information sur ce qui la remplacera.

### **D'autres mesures sont-elles envisagées pour promouvoir l'énergie solaire thermique dans les nouvelles constructions privées ou municipales ?**

Dans les transformations, rénovations et nouvelles constructions liées à des bâtiments communaux, la possibilité d'installer des capteurs solaires est systématiquement étudiée. Plusieurs installations existent déjà actuellement sur quelques bâtiments publics, notamment le Centre sportif et à la rue de Chêtré (FRED).

Dans les constructions privées, l'information sera poursuivie :

- Participation aux journées du soleil en 2008.

- Réédition de la brochure « Chauffage le bon choix » qui est épuisée. Cette brochure sera soit réactualisée et imprimée sous sa forme actuelle ou alors un nouveau concept sera défini (par ex. plus d'informations sur le site Internet de la Ville).

On constate toutefois que l'information et la sensibilisation, bien que nécessaires, ont un impact limité. Afin d'accroître de manière significative la quantité de capteurs solaires thermiques, il est nécessaire que la Commune soutienne financièrement ces installations. La création d'un fonds communal alimenté par un prélèvement sur l'électricité distribuée permettrait d'avoir les moyens financiers nécessaires au soutien de telles installations. Un projet allant dans ce sens sera présenté au Conseil de Ville au début de l'année 2008.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 septembre 2007